

CONTRAT D'AGREMENT AGENCES DE VOYAGES

SAS SLD VOYAGES
39 chemin des Peupliers
69570 DARDILLY
Tél. 04 72 52 32 00 - Fax 04 72 52 91 92
RCS 391 923 307
LICENCE 06 99 600 24





CONTRAT D'AGREMENT AGENCES DE VOYAGES

Entre

la **Société Nationale des Chemins de fer Français, Etablissement Public Industriel et Commercial**, dont le siège est situé au 34, rue du Commandant Mouchotte 75014 PARIS, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 552 049 447, représentée par madame Catherine MITSOPOULOS, en qualité de Directrice de l'Agence Commerciale Voyageurs de Centre Est Rhône-Alpes ,

Ci-après désignée " la SNCF "

et

SLD VOYAGES, SAS, au capital de 76 500 euros, dont le siège social est situé 39 chemin des peupliers 69570 DARDILLY sous le numéro B391 923 307 RCS Lyon, titulaire de la licence d'agent de voyages n° LI 069 960 024, représentée par Monsieur Frédéric COLPART, en qualité de Président,

ci-après désignée " l'Agence agréée ",

La SNCF et l'Agence agréée étant aussi dénommées " les Parties ”.

Il est préalablement exposé que

L'Agence de Voyages **SLD VOYAGES** titulaire – en France et en son nom - d'une licence d'agent de voyages souhaite distribuer les produits ferroviaires de la SNCF.

L'entreprise ferroviaire a développé depuis de nombreuses années un réseau de distribution pour permettre la vente de ses produits ferroviaires. A cet effet, elle s'appuie notamment sur les Agences de Voyages agréées pour assurer cette distribution.

Les Parties se sont rapprochées en vue de la distribution par l'Agence des produits ferroviaires de la SNCF.

En conséquence de quoi il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet du Contrat

Le présent Contrat a pour objet d'agréer l'Agence à effectuer la vente des produits ferroviaires de la SNCF et d'autres entreprises ferroviaires telles que mentionnées à l'article 1 des Conditions Générales d'Agrément.

La liste des points de vente, situés sur le territoire français, de l'Agence agréée est jointe en annexe 1.

Article 2 : Adhésion aux Conditions Générales d'Agrément

A l'occasion de son agrément, l'Agence reconnaît avoir pris connaissance et accepter les termes de l'édition en vigueur des Conditions Générales d'Agrément et de la Convention SNAV/SNCF dont elle a reçu un (1) exemplaire de chaque.

.../...

Pour la SNCF

Catherine MITSOPOULOS

Directrice de L'Agence Commerciale Centre Est Rhône Alpes

40 b rue de la Villette
69 425 LYON CEDEX 03

Pour l'Agence agréée

Frédéric COLPART

Président

39 chemin de peupliers
69570 DARDILLY

~~SAS SID VOYAGES
39 chemin des Peupliers
69570 DARDILLY
Tél. 04 72 52 82 00 - Fax 04 72 52 91 92
RCS 391 923 307
LICENCE 06 99 600 24~~